



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLET

COMMUNE DU
PERRY-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-30

Séance du 10/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 16

Nombre de suffrages : 28

Date de convocation

04/04/2025

Date d'affichage

04/04/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

24/04/2024

et publication du :

24/04/2024

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

3 élus impliqués dans une association sortent de la séance : Mme PETER Marie-José, M. RODIER David, M. VIN Jean-Claude

Etaient présents :

Mme AUGER Nadia, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, Mme COURTILLET Véronique, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme DOIREAU Florence, Mme GABIOU Carole, Mme GALLET Laurence, Mme IKHELF Dalila, Mme LAHITTE Chantal, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, M. PONT Damien,

Procuration(s) :

Mme GROSSE Marie-France donne pouvoir à Mme AUGER Nadia, M. BARON Jean-Louis donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, Mme LE MINDU Isabelle donne pouvoir à Mme GALLET Laurence, M. DESERT Thomas donne pouvoir à M. PONT Damien, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à Mme LAHITTE Chantal, M. CHAIGNON Jean-Michel donne pouvoir à M. BONDON Pierre, M. TESSIER Pierre donne pouvoir à M. BASTIERE Paul, M. LECOMTE Frédéric donne pouvoir à Mme GABIOU Carole, Mme RANGER Michelle donne pouvoir à M. MERCIER Dany

Etai(ent) absent(s) :

Mme AUBE Stéphanie

Etai(ent) excusé(s) :

M. BARON Jean-Louis, Mme BOURABA Jessica, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. DESERT Thomas, Mme GROSSE Marie-France, Mme LE MINDU Isabelle, M. LECOMTE Frédéric, Mme RANGER Michelle, M. TESSIER Pierre

A été nommé(e) comme secrétaire de séance :
Mme COURTILLET Véronique

Objet : Affaires financières - Versement des subventions communales aux associations et au CCAS - Année 2025

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 24/04/2025

Application agréée e-legitime.com

99_DE-078-2178 04363-2025 0411-20253 08-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2321-1 et L 2311-7,

VU l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations loi 1901 et de la participation des citoyens à la vie de la Commune,

VU l'avis de la commission des finances du 1^{er} avril 2025,

Le conseil municipal,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser aux associations pour l'exercice 2025 les subventions suivantes selon le détail joint à la présente délibération :

TOTAL ASSOCIATIONS	46 361,00 €
TOTAL CCAS	120 000,00 €
TOTAL MISSION LOCALE	7 604,95 €
TOTAL	173 965,95 €

DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2025

INDIQUE que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à majorité - 0 abstention - 2 contres : M. MERCIER Dany, Mme RANGER Michelle

Pour extrait certifié conforme.

Fait au Perray-en-Yvelines

Le 11 avril 2025

Le Maire,



Geoffroy BAX DE KEATING